Nations Unies S/PV.8150



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8150e séance

Jeudi 21 décembre 2017, à 15 h 55

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Égypte	M. Awad
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Woldegerima
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Lambertini
	Kazakhstan	M. Dovganyuk
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Schoulgin Nyoni
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 18 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1077)

17-45856 (F)







La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 18 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1077)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1077, qui contient une lettre datée du 18 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à Mme Keita.

Mme Keita (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Japon d'avoir convoqué la présente séance.

L'adoption de la résolution 2378 (2017) en septembre a clairement démontré que le Conseil était fermement attaché à la constitution stratégique des forces, en tant qu'élément fondamental de la réforme des opérations de maintien de la paix. C'est l'un des moyens par lesquels nous pouvons réaliser la vision du Secrétaire général d'aider à faire en sorte que l'ONU soit plus souple, plus pragmatique et plus flexible dans sa capacité de planifier, de lancer et de gérer un éventail d'opérations.

Comme le Conseil de sécurité l'a noté, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées des capacités voulues, fournies au bon moment, pour relever les défis auxquels elles sont confrontées aujourd'hui et ceux qui les attendent. Nous devons continuer de nous efforcer de garantir un mélange divers de contributeurs qui fournissent les capacités voulues. Toutefois, en fin de compte, nous restons tributaires des capacités que les États Membres sont disposés à fournir.

Les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, peuvent également jouer un rôle à part entière s'agissant de combler les lacunes, en particulier pendant les phases de démarrage et de renforcement des missions. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces organisations et leurs États membres afin de veiller à ce que les normes de maintien de la paix des Nations Unies soient comprises et respectées. Nous collaborons sur les efforts visant à mieux planifier le démarrage des missions futures et les transitions des missions. Les efforts de renforcement des capacités et de formation déployés par les pays fournisseurs de contingents des Nations Unies en Afrique sont également étroitement liés à ceux déployés par la Force africaine en attente, et, à cet égard, un partage de l'information plus complet est nécessaire.

Le Conseil de sécurité a un rôle essentiel à jouer s'agissant de déterminer les lacunes actuelles et futures de nos missions en matière de capacités, et de nous aider à les combler, notamment en fournissant une aide à la formation et au renforcement des capacités. Les membres du Conseil ont organisé des réunions de haut niveau, se sont engagés à fournir de nouvelles capacités et les ont préparées, et ils ont proposé un appui à la formation et au renforcement des capacités ainsi qu'un appui financier et politique direct à nos efforts de constitution stratégique des forces et à nos efforts de formation. Cette dynamique s'est poursuivie à la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies qui s'est tenue à Vancouver le mois dernier, où 49 nouvelles annonces de contributions, dont plus de 20 engagements en matière de formation et de renforcement des capacités, ont été faites.

Pour aider les États Membres à décider de l'endroit où assurer la formation et de la manière de l'assurer, le Département de l'appui aux missions/Département des opérations de maintien de la paix continuera de fournir des conseils et un appui technique. Nous encourageons les États Membres à veiller à ce que leur aide à la formation et au renforcement des capacités soit axée sur le développement de capacités de formation nationales durables et à s'engager à moyen et à long terme plutôt que de façon ponctuelle.

Pour s'adapter à l'évolution des réalités opérationnelles et pour répondre à l'évolution des menaces, les missions ont besoin de capacités différentes à différentes périodes de leur cycle de vie. Les concepts des opérations des missions seront constamment réévalués

et les compositions des forces et des plans d'opérations devront être ajustées. Dans ce contexte, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent rester flexibles et capables de s'adapter en ce qui concerne les capacités qu'ils fournissent et la période pour laquelle ils les fournissent. La constitution de capacités de maintien de la paix des Nations Unies ne peut pas se concentrer uniquement sur le type de matériel ou sur le nombre de membres du personnel recherché. Nous devons plutôt mettre un accent de plus en plus prononcé sur tous les aspects qui permettent à un moyen de fonctionner efficacement, notamment l'agilité, la formation, l'équipement, la technologie, la doctrine, l'encadrement, la discipline, l'interopérabilité, le bien-être, l'état d'esprit et la parité des sexes, ainsi que l'absence de restrictions.

Le déploiement de forces qui respectent les normes de performance opérationnelle et de conduite auxquelles nous sommes assujettis est un élément crucial pour remédier aux lacunes en matière de moyens. Cela commence par une formation appropriée aux techniques élémentaires et une formation spécifique à l'ONU, qui doit être régulièrement remise à niveau. Les formations critiques, telles que les programmes d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, doivent être appuyées plus avant par les États Membres et faire partie de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement, obligatoires pour tous les personnels en uniforme. Le matériel, lui non plus, ne pourra pas être pérennisé en l'absence de systèmes adaptés concernant le maintien en condition, les réparations et l'obtention de pièces de rechange.

À cette fin, il appartient aux États Membres de continuer à investir dans des initiatives de formation plus soutenues et dans des équipements de meilleure qualité pour répondre aux normes de l'ONU, et de s'adapter aux nouveaux environnements opérationnels. Ni des formations ponctuelles juste avant le déploiement, ni la fourniture de matériel destiné à une seule unité ne permettront aux capacités d'être autonomes. Il faut remédier à la rotation constante du personnel en faisant remonter aussi loin que possible l'appui à la formation, tant à l'ONU qu'au niveau bilatéral, afin de constituer des capacités de conception de cours nationales autonomes.

Les possibilités d'appariement des capacités des pays fournisseurs et des besoins des pays bénéficiaires, afin de combler les lacunes en matière de capacités, ne se sont jamais mieux concrétisées que grâce à un engagement ciblé visant à développer des partenariats autour de missions et pays spécifiques et à réfléchir à des moyens spécifiques. Ces initiatives sont vitales pour la réussite des missions, mais des manières novatrices et créatives de constituer et pérenniser les capacités requises seront également nécessaires à l'avenir.

Pour les missions souffrant de lacunes persistantes en matière de moyens, des manifestations visant à constituer des forces propres à une mission se poursuivront et évolueront en fonction des enseignements tirés de la Conférence de constitution des forces pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Les efforts de renforcement des capacités consacrés à des moyens spécifiques doivent également se poursuivre. Par exemple, le projet de partenariat triangulaire doit être élargi pour inclure d'autres régions géographiques, d'autres moyens habilitants et les pays francophones. En outre, les travaux en cours sur les normes médicales doivent être soutenus encore davantage grâce à un partenariat d'États Membres intéressés. Sous la coordination du Secrétariat, ces États Membres fournissent fonds et compétences et assument un rôle fédérateur et formateur pour aider à améliorer les moyens déployés dans les missions de maintien de la paix dans les domaines du génie, des transmissions, du soutien sanitaire et autres.

Veiller à ce que, rotation après rotation, chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies soit soutenue par des contingents et des personnels de police dûment formés, équipés, dirigés et motivés est un défi de taille dont venir à bout demandera davantage de partenariats, de ressources et de temps. De nombreux progrès ont été faits ces dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire. Le Secrétariat, pour sa part, entend continuer à renforcer ses travaux en cours sur la constitution stratégique des forces et l'appui ciblé à la formation. À cette fin, nous allons mettre en place un mécanisme de coordination minimale chargé de réunir les entités du Secrétariat qui participent à la formation, au renforcement des capacités et à la constitution des forces et les États Membres concernés, afin de permettre aux États Membres disposant des ressources suffisantes d'apporter une contribution. Ce rôle de coordination permettrait de mieux affecter les ressources aux pays fournisseurs de contingents et de personnels de police ou aux missions.

Un mécanisme plus souple et plus réactif est également nécessaire pour appuyer un éventail d'initiatives plus large et répondre à des besoins multiples et parfois imprévus en matière de formation et de renforcement

des capacités. Un des mécanismes proposés dans ce sens est une subvention regroupée, émanant de plusieurs donateurs, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Département des opérations de maintien de la paix, afin d'augmenter les ressources existantes consacrées à la coordination et la fourniture d'un appui supplémentaire ciblé et durable en matière de formation aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Cela nous donnerait davantage de souplesse pour réagir rapidement aux nouvelles questions prioritaires et pour appuyer une mobilisation stratégique plus durable auprès des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

En dépit des progrès considérables accomplis ces dernières années pour renforcer notre démarche et développer les partenariats avec les États Membres dans le but de combler les lacunes en matière de moyens, des limites sont inévitables et certaines de ces lacunes n'ont toujours pas été comblées. Nous allons donc devoir continuer à intensifier nos efforts collectifs et nous montrer créatifs pour remédier à certaines de nos lacunes les plus pressantes. Cela exigera, bien sûr, que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police eux-mêmes investissent dans des formations et des équipements améliorés, afin de continuer à respecter les normes de l'ONU et de s'adapter aux nouveaux environnements opérationnels.

Les membres du Conseil de sécurité ont également un rôle moteur fort à jouer s'agissant de veiller à ce que les mandats soient assortis des ressources appropriées, et en continuant d'appuyer les efforts de constitution stratégique des forces déployés par le Secrétariat. Les recommandations du Secrétaire général, qui figurent dans la lettre qu'il a adressée au Conseil, mettent en relief diverses façons d'aller de l'avant ensemble dans cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Seck (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, remercier la présidence japonaise d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance d'information sur les opérations de maintien de la paix, deux mois seulement après celle tenue en octobre dernier sous présidence française (voir S/PV.8064). Cela témoigne du souci et des efforts constants du Conseil pour rendre toujours plus adaptées, plus agiles et, partant, plus efficaces, ces missions, principaux instruments dont dispose l'ONU pour veiller sur la paix et la sécurité internationales.

Cela illustre également l'importance du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, qui s'avère de plus en plus être un cadre ouvert et adapté pour discuter, sans *a priori* ni tabou, des voies et moyens les meilleurs pour mettre les opérations de maintien de la paix au diapason de l'évolution permanente des menaces et défis à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux conditions souvent changeantes des théâtres de déploiement des opérations de maintien de la paix.

Voilà pourquoi le Conseil de sécurité a jugé opportun de confier, par le biais de sa résolution 2378 (2017) notamment, le rôle de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, renforçant ainsi son action, ce qui est tout à fait pertinent quand on considère le nombre et la variété des opérations de maintien de la paix, qui vont de l'interposition aux missions les plus complexes et multidimensionnelles, en passant par les missions hybrides ou celles conduites par les organisations régionales et sous-régionales, autorisées ou appuyées par les Nations Unies.

Je limiterai donc mon propos aux importantes questions des besoins capacitaires des opérations de maintien de la paix.

Il faut se féliciter des innovations introduites notamment avec la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, pour rendre le système de préparation des capacités plus performant. Dans un autre domaine, les travaux en cours dans le cadre du partenariat avec des organisations régionales, particulièrement avec l'Union africaine, permettront sans aucun doute de renforcer les capacités opérationnelles des unités africaines appelées à exécuter des missions dans le cadre de l'emploi de la force, telles la brigade intérimaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Force de protection régionale de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ou, dans une autre mesure, la force de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ces innovations nous paraissent importantes, en ce qu'elles permettent une meilleure connaissance des capacités des États Membres et une meilleure coordination des efforts, pour un déploiement plus rapide des unités proposées par les pays contributeurs, répondant ainsi aux besoins les plus urgents.

Il est également encourageant de voir ce nouveau dispositif se concrétiser grâce au soutien et à l'engagement au plus haut niveau des pays membres, notamment de plusieurs contributeurs de troupes. En témoignent les engagements souscrits par plusieurs pays contributeurs de troupes et de police, lors du Sommet sur le maintien de la paix de septembre 2015, ainsi que des rencontres ministérielles de Londres, de Paris et, tout récemment, de Vancouver. C'est dire que les pays contributeurs de troupes et de police font montre d'une réelle volonté politique pour accompagner l'ONU dans la matérialisation de cette vision novatrice.

Nonobstant toutes ces approches stratégiques, beaucoup reste à faire pour réaliser l'ambition de l'ONU dans le domaine de la génération de forces et du renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix. C'est ainsi que malgré l'engagement des pays contributeurs de troupes et les annonces faites lors de la dernière conférence de génération de forces pour le Mali, l'on peine encore à atteindre le plafond des troupes pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. À la vérité, les capacités requises pour une totale mise en œuvre des mandats dans certains théâtres d'opération font défaut. Il n'est pas toujours aisé de réunir les capacités requises en termes de soutien médical, de génie, de construction, de transport aérien et routier, de sécurité, etc., communément appelées « enabling units » (unités de soutien).

Pour combler ces lacunes capacitaires auxquelles font face les missions, une mutualisation des efforts nationaux à travers des coalitions *ad hoc* entre États Membres et/ou acteurs régionaux, pourrait s'avérer fructueuse. Dans cet ordre d'idée, le Conseil pourrait inciter à la recherche de partenariats et à la définition des moyens minimums qui serviront à la mobilisation rapide des forces adéquates pour répondre aux crises multiples et complexes. C'est tout le sens que le sommet de Vancouver a voulu imprimer à cette forme de coopération sous le vocable de « smart pledges » (annonces intelligentes).

Pour conclure, et au moment où se termine le mandat du Sénégal à la tête du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, je voudrais remercier le Secrétaire général pour sa ferme détermination à faire avancer l'agenda de la réforme des opérations de maintien de la paix dans le cadre de sa vision claire d'une réforme globale de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Mme Keita, dans sa présentation, vient de nous en faire une démonstration éclatante. Ma délégation accueille avec beaucoup d'intérêt la lettre du Secrétaire général du 20 décembre sur les efforts qui continuent d'être déployés pour combler les lacunes capacitaires ainsi que les recommandations permettant d'y remédier, y compris grâce à la mise en place d'une formation plus efficace et plus efficiente et à une évaluation et un renforcement constants des capacités.

Mme Gueguen (France) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance d'information tout à fait opportune. Au cours de l'année 2017, le Conseil a pu réaffirmer à de nombreuses reprises la valeur des opérations de maintien de la paix, comme l'un des outils les plus essentiels de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et la sécurité. En mettant en lumière la nécessité de poursuivre les efforts pour disposer des capacités adéquates pour le maintien de la paix, cette séance y contribue.

Je tiens également à remercier la Sous-Secrétaire générale pour son exposé très complet et concret. La France partage le diagnostic du Secrétariat sur la nécessité de disposer de forces agiles, rapidement déployables, dotées des capacités spécialisées et des compétences nécessaires pour la bonne mise en œuvre de leur mandat. Je souhaite souligner trois points en particulier.

Tout d'abord, la France salue les efforts déployés par le Secrétariat pour développer une approche ambitieuse et innovante de la génération de forces. Les dernières années ont fait clairement apparaître les lacunes auxquelles le maintien de la paix est confronté en termes de capacités aériennes, de soutien médical, d'équipements, de formations pré-déploiement, de renseignement et bien d'autres. Nous devons viser davantage de rapidité et davantage d'efficacité.

Face aux contraintes existantes, l'innovation est le meilleur moyen de répondre à ces défis. Ainsi, l'établissement du Système de préparation des moyens de maintien de la paix au sein du Département des opérations de maintien de la paix a constitué une avancée qu'on peut qualifier d'historique. Il a déjà permis de développer le nombre et les spécialités des contingents prêts à se déployer au sein des opérations. Son renforcement doit se poursuivre, notamment en favorisant une meilleure utilisation de ses niveaux 2 et 3. En parallèle, l'augmentation du nombre de pays accédant au niveau 1 doit faire l'objet d'un effort permanent, fruit de l'interaction avec les pays contributeurs de troupes.

La France soutient également le développement des nouveaux mécanismes de génération de forces. La Conférence de génération de forces pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui s'est tenue en mai dernier, a ainsi constitué une étape majeure pour la prévisibilité des capacités du maintien de la paix. L'application de ce modèle à d'autres opérations et d'autres capacités spécialisées doit se développer pour coller au mieux la ressource aux besoins de nos missions.

Nous nous félicitons également du développement des engagements conjoints et des promesses intelligentes, associant plusieurs États Membres pour générer les capacités critiques et permettant à chaque État Membre, en fonction de ses moyens et de ses capacités, de participer à la meilleure performance des opérations. Nous saluons, à cet égard, les progrès réalisés lors de la conférence de Vancouver. Ces mécanismes ont permis de mettre à disposition des capacités critiques, en particulier aériennes, dans le cadre de la MINUSMA, mais également d'élargir le spectre de formations nécessaires à l'acquisition de nouveaux savoir-faire liés aux environnements asymétriques, comme la protection contre les engins explosifs improvisés. Nous soutenons également l'objectif de donner une place croissante aux personnels féminins au sein des opérations de maintien de la paix.

Au regard de ces besoins, et c'est là mon deuxième point, la France soutient les efforts du Secrétariat et des contributeurs de troupes pour renforcer leurs capacités. À travers nos partenariats bilatéraux et notre coopération de sécurité et de défense, la France contribue à la formation et à l'équipement de nombreux contingents appelés à être déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Ainsi, sur le seul continent africain, la France participe à la formation de plus de 29 000 militaires africains par an, officiers et soldats, dans 11 pays et sur plus de 57 thématiques différentes.

La France travaille également avec de nombreux pays contributeurs de troupes pour favoriser le développement de capacités de maintien de la paix francophones. C'est le sens de la Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone organisée l'an dernier, et de la mise en place de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, qui visent à renforcer les capacités francophones de maintien de la paix. En coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie, la France a ainsi développé et mis à disposition de ses partenaires une méthode d'apprentissage du français pour les personnels des forces armées dans un environnement onusien appelée « En Avant ».

Le soutien au développement capacitaire des pays contributeurs de troupes passe également par le soutien opérationnel et le soutien au déploiement. Comme l'a souligné le Ministre Jean-Yves Le Drian lors de la réunion de haut niveau du Conseil le 20 septembre dernier (voir S/PV.8051), nous devons continuer d'inventer des réponses nouvelles pour mieux associer et responsabiliser les États concernés au premier chef par les menaces dans la prise en charge de leur propre sécurité. C'est ce que nous avons souhaité en soutenant l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel, qui renforce les capacités des États concernés pour mieux lutter contre les défis de la région, qui nous concernent tous.

Notre soutien au renforcement des capacités des pays se déploie naturellement en synergie avec ceux déployés par les organisations internationales, dont, bien évidemment, l'ONU et l'Union européenne. Au Mali, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie, l'Union européenne est engagée pour le renforcement des capacités africaines de paix et de sécurité via ses missions de formation militaire et ses missions politiques de sécurité et de défense commune, et le soutien financier aux opérations.

Pour répondre aux enjeux d'un maintien de la paix performant, et c'est mon troisième point, le Secrétariat comme les États Membres doivent poursuivre leur mobilisation. La mise à la disposition du maintien de la paix de capacités adéquates et performantes est une responsabilité conjointe du Secrétariat et des États Membres. La formation des contingents relève avant tout de l'État concerné. Pour répondre aux défis actuels du maintien de la paix, il est en particulier nécessaire de poursuivre et d'intensifier les efforts de formation individuelle et collective eu égard à l'environnement asymétrique, qui requiert des capacités tout à fait spécifiques.

Il est de notre responsabilité de donner à chacun de nos soldats une formation initiale de base; celle-ci constitue son « assurance vie » et celle des populations qu'il doit protéger. Les États Membres doivent également assurer le plus haut niveau de conduite et de discipline, afin d'assurer le respect des principes onusiens, notamment dans lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'identification des capacités manquantes et la bonne coordination des efforts pour les combler est également une nécessité sans laquelle les efforts

individuels des États Membres ne pourront être optimisés. La proposition du Secrétariat de mettre en place un mécanisme léger de coordination, permettant la mise en contact des États demandeurs et des États susceptibles de fournir les formations utiles, semble ainsi aller dans le bon sens. Comme le souligne le Secrétariat, il serait utile que les partenariats triangulaires puissent se développer pour couvrir des thématiques comme les capacités spécialisées et les compétences linguistiques.

Au plan de l'organisation du Secrétariat, nous sommes pleinement confiants dans les effets positifs que pourront avoir la réforme du pilier paix et sécurité et celle de la gestion, qui sont entreprises par le Secrétaire général pour répondre à la nécessité d'opérations de paix plus performantes. Au cœur du maintien de la paix se trouve l'objectif de mettre en œuvre les principes et valeurs de la Charte afin de favoriser la paix et la sécurité internationales. C'est grâce à notre mobilisation commune que nous pourrons mettre en œuvre cette vision.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale, Mme Keita, de son exposé sur les domaines du maintien de la paix où des améliorations sont nécessaires et sur les moyens d'y parvenir.

Contrairement à de nombreuses autres questions liées au maintien de la paix qui requièrent notre attention, la constitution de forces et les lacunes en matière de capacités présentent des défis là où des progrès concrets sont non seulement possibles, mais mesurables. Depuis 2005, les États-Unis ont investi plus de 1,3 milliard de dollars dans 66 pays partenaires et cinq organisations internationales grâce à nos initiatives de renforcement des capacités de maintien de la paix, démontrant ainsi une volonté commune avec nos partenaires de travailler ensemble pour combler les lacunes critiques dans les opérations de paix régionales et des Nations Unies. Les États-Unis resteront le principal fournisseur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en termes de contributions, de formation bilatérale et de renforcement des capacités.

Nous comprenons que les missions ont besoin de ressources et de capacités pour exécuter leurs mandats et appuyer des solutions politiques durables. De tels investissements ont donné des résultats positifs concrets. Cependant, des efforts soutenus menés en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et l'ONU sont nécessaires pour renforcer davantage les capacités afin de mener à bien les opérations. Pour combler les lacunes en matière de capacités, la formation et le renforcement des capacités visant à améliorer les opérations de maintien de la paix dont 'une importance capitale. Les déficiences en matière de formation et d'équipement compromettent le succès des missions. Même la mission la mieux conçue ne pourra pas s'acquitter de son mandat si ses Casques bleus ne maîtrisent pas les techniques élémentaires militaires et de maintien de l'ordre. Dans cette optique, nous aimerions voir se mettre en place un processus de prise de décisions plus objectif pour des questions telles que le déploiement, les réparations et le rapatriement s'agissant de la constitution de forces et des déficits de capacités. Il est important que les Nations Unies sachent où les besoins sont les plus grands et quels problèmes doivent être réglés, afin que des pays comme les États-Unis puissent mieux cibler leur soutien et leur engagement diplomatique.

Nous encourageons en particulier le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les autres services compétents du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions à redoubler d'efforts pour intégrer les données fondées sur la performance au processus de constitution des forces et d'examens périodiques des effectifs des missions. Nous saluons le travail effectué par la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens à cet égard. Un processus décisionnel fondé sur la performance doit être transparent et normalisé, et les États Membres de l'ONU doivent comprendre pleinement tous les processus et normes d'évaluation utilisés. Lorsque nous disons cela, nous ne cherchons pas à punir les pays qui fournissent des forces à l'ONU ou des unités individuelles. La prise de décisions basée sur les résultats permettra d'adapter la meilleure combinaison de capacités aux exigences de la mission et d'améliorer le potentiel de réussite de ladite mission, et aidera également les pays fournisseurs à se concentrer sur ce qui doit être amélioré, tout en aidant à cibler l'aide au renforcement des capacités sur ceux qui en ont le plus besoin et le méritent.

Pour notre part, nous sommes impatients de voir comment l'amélioration de la saisie et de l'analyse de l'information sur l'efficacité des opérations de maintien de la paix peuvent nous aider à cibler notre soutien à la formation. Nous comprenons que l'efficacité n'est qu'un aspect de l'amélioration des capacités de maintien de la paix, mais c'est une partie sur laquelle nous devons travailler ensemble pour obtenir des résultats. Le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de

contingents et de forces de police doivent s'associer pour rendre les missions plus efficaces, plus effectives et plus sûres.

En octobre, l'Ambassadrice Nikki Haley s'est jointe à l'Ambassadeur Fodé Seck, du Sénégal, et à plusieurs autres représentants permanents lors d'une réunion du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix pour discuter de ces questions et d'autres. Nous pensons que le Groupe de travail est un bon moyen pour le Conseil, l'ONU et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police d'engager de telles discussions, et qu'il serait utile que les résultats soient examinés au sein de ce groupe, sous l'égide de la Côte d'Ivoire au cours de la nouvelle année.

M. Lie Cheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M[me] Keita, pour son exposé et le Secrétaire général pour les recommandations écrites soumises récemment au Conseil et que la Chine étudiera avec attention.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des outils importants pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les forces de maintien de la paix sont responsables de la mise en œuvre des mandats du Conseil sur le terrain. Le renforcement des capacités de déploiement rapide des forces de maintien de la paix et l'amélioration des capacités des soldats de la paix sont importants pour accroître l'efficience et l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Je voudrais souligner deux points.

Premièrement, la communauté internationale doit accorder une grande attention aux besoins réels des pays fournisseurs de contingents, en particulier des pays en développement, et renforcer le soutien à ces pays dans le domaine du renforcement des capacités. Nous devons également veiller à ce que les opérations de maintien de la paix disposent de la formation, des ressources et des capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches, ainsi que d'une formation pré-déploiement adéquate et ciblée et de l'équipement nécessaire pour assurer ces tâches. La communauté internationale doit renforcer les capacités de maintien de la paix des États en développement qui sont des pays en transition grâce à une coopération bilatérale et multilatérale. En attendant, il est essentiel d'accorder beaucoup d'importance, tout en l'appuyant, au rôle important que l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix.

Deuxièmement, en tant que gestionnaire des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat doit fournir aux forces de maintien de la paix un appui plus efficace et de meilleure qualité afin de renforcer leur capacité de faire face à des situations complexes. Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix doivent donner la priorité aux capacités sécuritaires et médicales des soldats de la paix, améliorer le partage interne d'informations sur la sécurité et veiller à ce que des mesures de sécurité et de protection du matériel médical soient en place en temps voulu. Les missions de maintien de la paix doivent accorder la priorité à la formation des soldats de la paix en cours de déploiement, laquelle doit être ciblée à la lumière de la situation dans la zone concernée. Le Secrétariat doit continuer à améliorer la gestion et l'efficacité d'un mécanisme de garantie logistique optimisé afin de maximiser l'utilisation des ressources du maintien de la paix.

En tant que grand pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine reste déterminée à renforcer la formation préalable au déploiement et les capacités de réserve de ses forces de maintien de la paix et de sa police. La Chine a également activement soutenu d'autres pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police dans le domaine du renforcement des capacités. La Chine s'efforce de respecter les engagements pris par les dirigeants chinois au sommet des Nations Unies de 2015 sur les opérations de maintien de la paix. Au cours des deux dernières années, la Chine a formé plus de 800 soldats de la paix pour l'ONU et pour d'autres pays. Elle a également envoyé le premier contingent d'hélicoptères à une mission de maintien de la paix en Afrique et fournit une assistance militaire d'une valeur de 100 millions de dollars à l'Union africaine. La Chine a également décidé de travailler avec le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement afin d'aider les pays fournisseurs de contingents, en particulier les pays africains, à renforcer leurs capacités. Elle a achevé l'enregistrement officiel d'une force en attente de 8 000 soldats de la paix dans le mécanisme de réserve des Nations Unies. Deux contingents de la police chinoise de maintien de la paix ont également été créés et ont été enregistrés dans le cadre du mécanisme de réserve des Nations Unies. Le premier groupe de contingents et d'équipement a satisfait aux exigences d'un déploiement rapide.

La Chine reste déterminée à honorer son engagement en faveur de la paix mondiale, et nous joignons nos mains avec toutes les parties pour promouvoir plus avant la cheminement des Nations Unies vers la paix.

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé clair et complet. Je veux aussi profiter de cette occasion pour féliciter la délégation canadienne, ses partenaires et le Secrétariat pour la réussite de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies qui s'est tenue le mois dernier à Vancouver. L'accent qui a été mis sur l'innovation, la formation et le renforcement des capacités est essentiel pour maintenir la paix efficacement et de façon moderne et combler les lacunes en matière de capacités.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage aux hommes et aux femmes de tous les pays qui servent dans les opérations de paix de l'ONU. Leur engagement et leur dévouement ont sauvé d'innombrables vies. Beaucoup y ont laissé la leur au service des Nations Unies et, comme d'autres l'ont souligné, nous leur devons à ce titre une gratitude immense. La récente attaque criminelle qui a coûté la vie à des soldats de la paix tanzaniens en République démocratique du Congo nous rappelle les dangers auxquels les Casques bleus sont exposés quotidiennement alors qu'ils s'efforcent de protéger autrui. Je voudrais aujourd'hui insister sur trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la constitution des forces, nous attendons avec intérêt d'examiner le rapport du Secrétaire général et ses recommandations sur la question et sur les moyens de combler les lacunes en la matière, y compris par des activités efficaces dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités. Nous sommes conscients que la voie à suivre passe par la planification, les annonces de contribution, les résultats et les partenariats, non seulement pour améliorer la constitution des forces et atténuer les lacunes en termes de capacités, mais aussi pour l'intégration systématique d'une démarche antisexiste et la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, dans les opérations de maintien de la paix.

Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer la constitution stratégique des forces quant au personnel en tenue, à la fois en termes d'unités et d'effectifs, mais aussi, et de façon tout aussi importante, en termes de nouvelles capacités, telles que le renseignement au service du maintien de la paix, les systèmes de radars d'alerte, les conseillers pour la problématique hommes-femmes et les actifs aériens multinationaux, ainsi que l'augmentation du nombre de femmes parmi les observateurs militaires et les officiers d'état-major. Nous soutenons l'action menée par le Secrétariat pour valider les annonces de contribution dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et évaluer les quartiers généraux des missions, les unités déployées et les officiers d'état-major afin de mesurer l'efficacité et l'état de préparation et de répondre aux défis exceptionnels qui sont rencontrés dans le cadre des missions de maintien de la paix.

Au vu de ces défis, il importe que tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police soient à la hauteur de la responsabilité qui leur incombe d'entraîner et d'équiper leurs unités de sorte qu'elles soient à même de s'acquitter de leurs tâches prescrites, d'être présents dans l'ensemble de leurs zones de responsabilités et de réduire autant que possible les risques de pertes et de blessures du personnel.

La Suède continuera d'assumer la pleine responsabilité de ses unités et de veiller à ce quelles soient dûment entraînées et équipées pour faire face à toutes les difficultés. En même temps, nous maintiendrons notre aide aux autres pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour les besoins de formation et de renforcement des capacités. On peut citer à cet égard les exemples suivants : stages de formation au Swedish International Training Centre et au Nordic Centre for Gender in Military Operations, situés en Suède; déploiement d'équipes de formation mobiles à l'appui du maintien de la paix en Afrique, notamment auprès de la présence des Nations Unies en Ouganda; augmentation du nombre de places offertes dans les stages au profit de ceux qui déploient des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies; et déploiement d'une équipe de formation mobile auprès d'un bataillon d'infanterie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous sommes prêts à envisager de fournir le même soutien aux quartiers généraux de secteur à l'avenir. Nous tirons tous bénéfice du maintien de la paix, et toutes les contributions aux opérations de maintien de la paix comptent. Nous aimerions que les pays contributeurs soient plus nombreux et viennent d'horizons plus larges.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'architecture de paix et de sécurité, l'ampleur et la nature des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sont complexes et interdépendantes. Nous adhérons

fortement au plan de réforme ambitieux du Secrétaire général pour ce qui a trait à l'architecture de paix et de sécurité, et notamment à l'idée d'une focalisation accrue sur la prévention. La proposition du Secrétaire général vise entre autres à consolider le lien entre opérations et stratégies politiques. Donner corps à cette ambition supposera d'aborder la pérennisation de la paix à l'échelle du système et de faire primer la politique, comme il ressort de la manière dont l'ONU fonctionne. Il s'agira aussi de combler le fossé entre les opérations de maintien de la paix et le système de développement.

La déclaration présidentielle S/PRST/2017/27 adoptée plus tôt aujourd'hui est un pas dans le bon sens à cet égard, étant donné qu'y sont décrits les liens entre consolidation et pérennisation de la paix et entre mandat et configuration des missions de maintien de la paix. L'analyse franche et opportune des informations est capitale pour œuvrer correctement à la prévention, à la médiation, à la gestion et au règlement des conflits. Elle est également essentielle pour que le Conseil puisse jouer son rôle dans l'élaboration des mandats des opérations de maintien de la paix. Nous apprécions l'action engagée par le Secrétaire général pour simplifier et coordonner l'information et la conscience de la situation au Secrétariat. L'analyse conjointe et le partage de l'information doivent être systématisés dès le début d'une mission, et le renseignement doit être intégré à chaque mission.

Il faut aussi que le Secrétariat rende des avis éclairés, judicieux et francs en matière de stratégie militaire et policière, sur la base d'une analyse contingent/tâche, s'agissant de l'exécution attendue de tel ou tel mandat, qui devrait être assorti d'objectifs clairs et hiérarchisés, mesurables à l'aune de critères opérationnels dans l'intérêt d'un bon suivi, qui puissent aider à ordonnancer le plan de campagne en fonction des forces constituées par le Secrétariat et fournies par les États Membres.

La résolution 2378 (2017) reflète et reconnaît les efforts déployés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il faut faire fond sur l'élan dont bénéficie actuellement le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. Cela suppose d'examiner des moyens concrets d'assurer un financement souple, prévisible et durable pour les opérations de paix de l'Union africaine, y compris l'accès aux contributions. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Troisièmement, nous devons mieux tenir compte de la problématique hommes-femmes et de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix et leurs mandats, de sorte que les missions soient déployées avec les effectifs et les compétences qui conviennent. Dans ce contexte, il importe d'insister sur la nécessité de satisfaire à toutes les obligations découlant de la résolution 1325 (2000). Il est également de la plus haute importance de prévenir l'exploitation et les violences sexuelles, d'enquêter sur tout incident y relatif et d'obliger les auteurs à répondre de leurs actes. Nous nous félicitons des initiatives engagées par le Secrétariat pour réaliser la parité des sexes et rehausser la représentation des femmes dans le maintien de la paix.

Nous estimons que la procédure de constitution des forces pourrait bénéficier d'une plus grande ouverture, d'une transparence accrue, de plus de franchise et de meilleurs avis sur le plan de la stratégie militaire et politique de la part du Secrétaire général à l'intention du Conseil, ainsi que de mandats organisés dans le temps en fonction des tâches prioritaires, et du recours à de nouvelles capacités perfectionnées qui réduisent les risques et améliorent les résultats. De même, il est vital d'étudier de nouveaux modes de renforcement des capacités, de formation et de financement en ce sens. Nous continuerons d'apporter notre contribution et de faire tout notre possible pour que le maintien de la paix des Néons Unies puisse relever les défis du XXIe siècle.

M. Woldegerima (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence japonaise d'avoir organisé cette importante séance d'information sur la capacité stratégique de constitution de forces et de formation en la matière pour le maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit effectivement d'une question importante qui mérite d'être examinée sérieusement par le Conseil dans le cadre des efforts de réforme du maintien de la paix des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction le rapport soumis par le Secrétaire général en application de la résolution 2378 (2017), dont l'adoption a eu lieu durant la présidence éthiopienne en septembre, et nous apprécions l'exposé qui nous a été présenté par la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Mme Bintou Keita.

Nous savons tous que l'ONU ne possède pas sa propre armée, et qu'elle doit compter sur les États Membres pour constituer des forces à l'usage de ses missions de maintien de la paix. Néanmoins, l'une

des grandes difficultés rencontrées par l'Organisation consiste à s'assurer les services d'effectifs suffisants et disposant des capacités requises, de ressources adéquates et de moyens pouvant être déployés rapidement. La rapidité, la mobilité et la souplesse du déploiement de personnel sur le terrain est également restreinte et grevée par des lourdeurs administratives, ce qui entrave l'efficacité opérationnelle des missions sur le terrain.

Il est largement admis qu'il convient d'entreprendre des efforts considérables pour améliorer la façon l'ONU mobilise et déploie son personnel en tenue. À cet égard, nous espérons que certains des problèmes susmentionnés seront réglés grâce à la réforme progressive que le Secrétaire général met en œuvre pour rendre l'Organisation plus agile et efficace. Nous exprimons notre plein appui aux recommandations qui figurent dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la constitution des forces, la formation et le renforcement des capacités.

Naturellement, nous reconnaissons les mesures importantes qui ont déjà été prises par le Secrétariat pour améliorer les procédures de constitution des forces des Nations Unies et le système d'évaluation des capacités. La mise en place et l'entrée en fonctions du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens au sein du Secrétariat en est une illustration particulièrement forte.

Comme le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) l'indique à juste titre, la constitution des forces n'est pas une simple question technique et opérationnelle dont la responsabilité incombe uniquement au Secrétariat. Seuls une mobilisation et un soutien politiques de la part des États Membres permettront de faire avancer les choses. Par conséquent, il est absolument impératif de renforcer les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou du personnel de police, actuels et potentiels, afin de leur fournir des informations exactes et pertinentes au moment voulu et de les aider à prendre des décisions éclairées concernant leurs contributions en personnel. Par conséquent, il est essentiel de renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par ailleurs, nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général visant à mettre en place un mécanisme de coordination plus léger qui, à notre avis, serait un cadre important permettant de s'assurer que les capacités et les formations sont adaptées aux besoins des pays fournisseurs de contingents ou du personnel de police en termes de compétences et d'équipement.

Même si les contributions annoncées par les États Membres continuent d'augmenter sensiblement du point de vue quantitatif et qualitatif, il est tout aussi important de veiller à ce que les contributions annoncées et les engagements pris jusqu'à présent soient honorés. Pour ce faire, il faut assurer le suivi des contributions annoncées récemment, y compris lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Vancouver le mois dernier. Nous attendons avec intérêt un rapport du Secrétariat sur cette question en septembre 2018, conformément à la résolution 2378 (2017).

À notre avis, les processus stratégiques de constitution de forces des Nations Unies doivent également appuyer et encourager les capacités régionales, telles que la Force africaine en attente. Il est évident que ces forces régionales jouent un rôle important car elles sont les premières à intervenir dans les situations de crise, et elles ont démontré qu'elles pouvaient servir de forces de transition en attendant le déploiement des opérations des Nations Unies. Par conséquent, nous espérons vivement que le Secrétariat mettra en place des options et des mécanismes innovants permettant de renforcer les synergies potentielles entre le Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies et la Force africaine en attente.

Enfin, il serait négligent de ma part de conclure mon intervention sans remercier le Japon pour son engagement en ce qui concerne cette question et pour l'appui qu'il apporte aux pays africains fournisseurs de contingents et de personnel de police en matière de renforcement des capacités et de formation dans le cadre de projets de partenariat triangulaire.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : D'emblée, nous voudrions remercier la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Mme Bintou Keita.

Les opérations de maintien de la paix existent depuis 1948, et ont toujours fait face à de lourds défis. À l'heure actuelle, parmi les défis les plus importants figurent ceux qui sont liés à la protection des civils et aux menaces asymétriques auxquelles le personnel des missions est confronté sur le terrain. De façon plus générale, il existe également des défis logistiques ainsi que des défis liés au renforcement des capacités du

personnel, à un équipement approprié, à la constitution des forces et aux concepts d'opérations, qui sont autant d'outils qui sont censés promouvoir le renforcement et la performance des missions de maintien de la paix.

Durant cette période de près de 70 ans, en mettant en œuvre leurs mandats, ces missions ont contribué à l'instauration de la paix dans différents pays. Malheureusement, cela s'est fait à un coût très élevé, car des soldats et des membres du personnel civil ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Dans ce contexte, la Bolivie tient à rendre un hommage sincère à tous ceux qui servent au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de par le monde, qui ne ménagent pas leurs efforts pour s'acquitter de leur mission et de leur mandat en dépit des contraintes matérielles, des ressources insuffisantes dans certaines situations, des conditions sur le terrain et d'un environnement instable sur le plan de la sécurité. Nous remercions également les pays qui fournissent des contingents, du personnel de police, des observateurs et du personnel civil pour leur dévouement, leur solidarité et leur engagement envers le système des Nations Unies et les pays frappés par des conflits armés et l'instabilité.

Il est clair que le paysage international n'est pas statique. Il subit des transformations importantes. Face aux menaces constantes découlant des groupes terroristes et de la criminalité transnationale, les missions de maintien de la paix doivent faire l'objet de changements structurels pour qu'elles puissent s'adapter plus efficacement à leurs contextes respectifs. Par conséquent, pour fournir efficacement et adéquatement aux missions les ressources matérielles économiques et humaines dont elles ont besoin, il faut procéder à une analyse technique, logistique, et surtout politique, sur la base des mandats élaborés par le Conseil de sécurité, qui doivent être plus réalistes, plus précis et mieux ciblés.

Nous estimons que les Principes de Vancouver constituent une base utile en matière de formation, de surveillance, d'établissement de rapports, de protection des mineurs et de participation et d'inclusion des femmes pour toutes les opérations de maintien de la paix. Par conséquent, nous sommes d'avis qu'il faut accorder la priorité à l'amélioration de la souplesse institutionnelle en vue du déploiement des troupes et qu'il faut choisir les contingents les mieux formés et les plus spécialisés pour faire face aux contextes asymétriques que j'ai mentionnés. De même, il faut améliorer les conditions matérielles et surtout technologiques, pour que les missions de maintien de la paix soient plus efficaces dans l'exécution de leur mandat. Il convient de souligner que la responsabilité de veiller à ce que les troupes disposent du matériel et de la formation appropriés n'incombe pas uniquement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, mais aussi à l'Organisation dans son ensemble.

Les attaques incessantes contre les soldats de la paix, dont nous avons été de nouveau témoins tout récemment, avec des conséquences tragiques, démontrent la nécessité de renforcer certains aspects importants des missions – principalement les aspects liés à une bonne connaissance de la situation sur le terrain et à la capacité de mobilité et de réaction des unités – et surtout de renforcer les mesures de défense et de protection des camps et du personnel. À cet égard, nous devons prendre en compte toutes les modalités d'appui possibles pour garantir aux opérations de paix des financements durables, prévisibles et souples, conformément aux dispositions de la résolution 2320 (2016). Ces modalités doivent également être évaluées et modifiées régulièrement de manière à ce que les Nations Unies soient plus autonomes vis-à-vis des pays qui apportent des contributions plus importantes, car l'aspect financier peut être utilisé à l'encontre des buts et des objectifs mêmes des missions.

D'autre part, dans le cadre de la consolidation de la paix, il est impératif de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en application de la résolution 1325 (2000) afin de réaffirmer, de garantir et de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix, pour qu'elles jouent un rôle actif dans la prévention, la médiation, les négociations et le dialogue en vue de parvenir à des règlements de conflits qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et de mener des activités de reconstruction au lendemain des conflits. De même, nous devons donner la priorité au recrutement d'un nombre de femmes égal à celui d'hommes dans les opérations de paix, conformément aux dispositions de la résolution 2242 (2015).

Enfin, il convient de souligner qu'aucune mission de maintien de la paix ne peut être couronnée de succès sans l'appui et le soutien du pays hôte. Par conséquent, une coordination permanente et flexible et l'échange d'informations entre les missions et les autorités locales revêtent la plus haute importance. La Bolivie estime qu'il est essentiel de suivre une approche de prévention au cas par cas en vue d'une bonne élaboration des mandats, quelle que soit leur nature, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de

l'intégrité territoriale des États, en promouvant l'appropriation nationale par les États concernés et en évitant d'utiliser les opérations de maintien de la paix comme instruments d'intervention.

Pour terminer, étant donné que cette séance est en principe la dernière de cette année, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter le représentant du Japon pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil ce mois-ci. En outre, nous rendons fraternellement hommage aux six membres non permanents qui achèvent leur mandat au sein de cet organe important, et nous les félicitons sincèrement pour le travail important qu'ils ont accompli en faveur de la paix et de la sécurité internationale.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence japonaise d'avoir organisé la présente séance, et nous tenons à remercier tout particulièrement la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Mme Keita Bintou, de son exposé détaillé et clair de cet après-midi.

L'année 2017 a été marquée par de nombreux débats sur l'avenir des opérations de maintien de la paix. Les débats menés par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Quatrième Commission et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ainsi que lors de la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies tenue récemment à Vancouver, que l'Uruguay a eu l'honneur de co-organiser, nous permettent d'être optimistes que ces efforts se poursuivront dans les mois à venir, pour continuer de traiter de plusieurs des problèmes qui ont été relevés dans toutes ces enceintes.

En particulier, les activités de cette année ont été marquées par le débat de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix, qui s'est tenu sous la présidence éthiopienne (voir S/PV.8051), au cours duquel a été adoptée à l'unanimité la résolution 2378 (2017), un document qui, en définitive, est essentiel en ce qui concerne le processus de réforme, en établissant des domaines dans lesquels le Conseil de sécurité peut et doit être plus actif. L'un des points névralgiques de cette résolution, qui constitue en outre l'objet de notre séance aujourd'hui, est qu'elle souligne la nécessité de continuer de travailler pour combler les lacunes existantes en matière de constitution des forces et de capacités pour que les opérations de maintien de la paix puissent faire convenablement et efficacement face aux problèmes actuels.

L'Uruguay considère que le renforcement de la constitution des forces stratégiques est une composante essentielle au moment de parler d'efficacité et d'efficience accrues des opérations de maintien de la paix. La disponibilité en temps voulu de personnel en tenue et civil suffisamment formé et équipé est un élément clef pour le succès d'une opération de maintien de la paix, tout comme on ne peut concevoir une mise en œuvre complète des mandats si les missions ne bénéficient pas de capacités conformes aux nouveaux défis auxquels elles doivent faire face. Dans l'esprit de la tendance classique dans laquelle s'inscrit notre collègue François Delattre, je parlerai moi aussi de trois aspects.

Premièrement, nous estimons qu'à l'étape de la conception, de la planification et même de la reconfiguration d'une opération de maintien de la paix, il est essentiel que le Conseil de sécurité accorde une importance accrue à l'identification des besoins et des capacités nécessaires pour l'exécution du mandat. La planification doit être fondée sur des objectifs clairs, réalisables et priorisés, avec des paramètres de référence et une stratégie de sortie qui permette la réduction d'une opération de maintien de la paix et une bonne transition vers une entité appelée à lui succéder lorsque ces paramètres sont atteints. Pour ce faire, la coopération triangulaire, que d'autres collègues ont déjà mentionnée, entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, est fondamentale. Le Secrétariat et, en particulier, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions jouent un rôle déterminant s'agissant d'apporter leurs conseils pour la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les besoins ponctuels en matériel et en personnel.

En ce qui concerne l'obtention du matériel, qu'il me soit permis d'ajouter que cette dernière ne peut dépendre uniquement des capacités financières d'un pays; par conséquent, nous pensons qu'il faut envisager d'autres options permettant de l'obtenir, par exemple, au moyen du renforcement de la coopération entre les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Secrétariat et les pays donateurs. De même, la plupart des nouvelles technologies nécessaires pour une mission aujourd'hui sont très coûteuses, raison pour laquelle il est d'autant plus nécessaire de rechercher d'autres moyens de les obtenir. Par ailleurs, au moment de prendre des décisions, le Conseil doit tenir pleinement compte des opinions des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, puisque ce sont eux qui fournissent des services sur le terrain, et cela peut faciliter, dans une

large mesure, la planification des opérations, garantissant ainsi que le personnel ait la capacité de répondre aux nouvelles exigences.

Les nouvelles exigences requièrent l'adoption de nouvelles approches, et nous sommes témoins de la façon dont les opérations de maintien de la paix ont peu à peu englobé diverses tâches, comme, par exemple, en matière de consolidation de la paix, de surveillance de la situation relative aux droits de l'homme ou de protection des civils. Sur ce dernier point, il faut envisager d'enrichir la série de méthodes utilisées pour la protection des civils. Il s'agit notamment de réfléchir au potentiel des méthodes non armées, qui viennent compléter d'autres stratégies de maintien de la paix. Ces méthodes, très diverses, incluent une implication accrue des communautés, avec une participation directe de tous les secteurs de la société et une coordination renforcée avec d'autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales.

Deuxièmement, il convient de mentionner qu'il importe que le personnel déployé soit bien formé, l'accent étant mis en particulier sur la formation préalable au déploiement. Il est fondamental de bénéficier d'un personnel de maintien de la paix instruit et formé aux tâches qu'il doit effectuer dans la zone d'opérations. À cet égard, des efforts conjoints sont nécessaires de la part des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour promouvoir une meilleure formation de leur personnel, et du Secrétariat au moment d'effectuer les évaluations et les contrôles pertinents. En tant que pays fournisseur de personnel aux opérations de maintien de la paix,l'Uruguay confère une responsabilité directe aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en ce qui concerne l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement. Il n'est pas possible de parler d'efficience et d'efficacité des opérations de maintien de la paix sans que cette responsabilité ne soit pleinement assumée par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous saluons également le travail considérable qu'effectuent conjointement le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans l'élaboration, l'application et l'approbation des règles ainsi que dans les conseils qu'ils donnent en matière de formation au maintien de la paix, principalement dans les domaines des droits de l'homme, de la protection des civils et de la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles.

Troisièmement et enfin, il ne faut pas s'occuper uniquement de la constitution des forces, mais également de la pleine fonctionnalité de ces forces une fois qu'elles sont déployées. Cela a été une question que ma délégation, tout au long des deux années au cours desquelles il a siégé au Conseil, a abordée de façon continue et décisive, car elle est conscience que, malheureusement, elle se pose dans diverses opérations de maintien de la paix et que c'est une question sur laquelle le Conseil devrait assumer une responsabilité plus importante. Il s'agit d'obstacles sur le terrain qui nuisent également à l'efficacité et à l'efficience des opérations de maintien de la paix. D'une part, il faut accorder une extrême attention aux restrictions nationales - ce que l'on appelle les réserves –, qu'elles soient déclarées ou, pire encore, non déclarées, puisqu'elles peuvent miner l'exécution des mandats.

À plus d'une occasion, les soldats uruguayens ont dû faire face à des urgences dans des zones d'opérations d'autres forces qui, au dernier moment, ont invoqué des réserves pour ne pas affronter des situations violentes et compliquées. De tels agissements sont non seulement injustes pour les autres forces, mais ils devraient en outre être inacceptables. Le Conseil de sécurité doit exiger et obtenir de la part des États hôtes le plein respect et l'exécution des termes convenus dans les accords sur le statut des forces, qui constituent les garanties qui protègent le personnel déployé volontairement par un pays dans les opérations de maintien de la paix.

De même, nous avons constaté avec de plus en plus d'inquiétude une augmentation de la fréquence des attaques délibérées contre le personnel et les infrastructures de l'ONU, qui ont entraîné d'importantes pertes humaines et matérielles. La tragédie la plus récente a été la mort de 15 Casques bleus tanzaniens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo il y a quelques semaines. Cela s'inscrit dans une tendance de menaces graves pesant sur les activités des Nations Unies.

Nous sommes pleinement conscients qu'il existe une ligne de division très ténue entre, d'une part, une attitude proactive tendant à renforcer le respect envers les troupes de l'ONU déployées, ce qui favorise l'exécution du mandat préétabli, et, d'autre part, une possible interprétation de cette attitude, en fonction des circonstances, comme un appui à certaines parties au conflit. Néanmoins, ceux qui choisissent d'attaquer les forces de l'ONU devront être punis avec une force égale ou supérieure à celle des attaquants.

Éviter d'assumer des responsabilités n'est pas la bonne voie à suivre, et nous devons nous efforcer autant

que possible de doter les différentes composantes du maximum d’outils possibles pour affronter les nouvelles réalités, leur donner des moyens de défense passive et renforcer les règles d’engagement, et épuiser toutes les instances pour que les responsables rendent des comptes pour les crimes qu’ils ont commis.

Je tiens à souligner qu’il est nécessaire que les acteurs et organismes compétents dans le domaine des opérations de maintien de la paix travaillent en parfaite harmonie. Il nous faut surmonter cette sorte de rivalité qui oppose les organes ou les commissions, parce qu’elle ralentit le processus, d’autant que chacun doit remplir des missions spécifiques, qui, lorsqu’elles sont cumulées, apportent une contribution positive. Nous considérons que les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative de réforme du pilier paix et sécurité de l’Organisation vont dans ce sens. Je réaffirme l’attachement constant et inaltéré de l’Uruguay aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous entendons continuer de contribuer à leur développement, aussi bien sur le terrain, avec notre personnel de paix, que dans le cadre des débats politiques consacrés au processus de réforme.

Suivant l’exemple de mon collègue bolivien, puisque, selon le programme de travail, il s’agit de la dernière séance que le Conseil de sécurité tient ce mois, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous et votre équipe avez dirigé le Conseil au cours de ce mois. C’est également la dernière séance à laquelle participe l’Uruguay en sa qualité de membre non permanent. Qu’il me soit donc permis quelques dernières remarques, à titre de remerciement.

Je commencerai par remercier les États Membres d’avoir appuyé l’élection de notre pays il y a deux ans, en particulier les 185 pays qui ont voté pour notre candidature. En deuxième lieu, je voudrais remercier les pays qui ont siégé au Conseil de sécurité ces deux dernières années de leur soutien et du respect qu’ils ont systématiquement montré à la délégation uruguayenne.

Naturellement, nous tenons aussi à faire part de notre profonde gratitude à tout le personnel de la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui nous a toujours prêté assistance – particulièrement durant nos deux présidences – grâce à leur profonde connaissance du Conseil de sécurité, des questions à l’examen et du déroulement de son travail, et ce, avec un grand professionnalisme et, je dois l’avouer, avec beaucoup de patience.

Nous nous devons également de remercier les services de traduction et d’interprétation, qui ont parfois eu à s’escrimer face à notre tendance à nous écarter des déclarations que nous avions préparées et à naviguer à l’aveuglette les écueils de notre rhétorique. Nous remercions par la même occasion les préposés à la salle de l’appui qu’ils nous ont apporté en distribuant les documents et en prenant soin du matériel, et même en étanchant notre soif.

Enfin, comme on dit en anglais, « *I saved the best for last* », j’ai gardé le meilleur pour la fin, et je tiens à remercier toute l’équipe de ma délégation, ici à New York, ainsi que nos homologues au Ministère des relations étrangères à Montevideo. Nous savons tous que ce sont eux qui, dans l’ombre, sont le véritable fondement de notre travail au Conseil. Ce fut pour moi un privilège de travailler avec un groupe de professionnels de si grande qualité.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir eu l’initiative d’aborder une nouvelle fois dans cette salle la question de l’amélioration de la constitution des forces, l’une des principales conditions *sine qua non* de la réussite d’une opération de maintien de la paix réussi. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé très utile.

Les opérations de maintien de la paix sont toujours un instrument fiable et couramment utilisé pour apaiser et, mieux encore, pour prévenir les conflits et assurer la pérennisation de la paix. Pourtant, si l’on fait le point du dernier débat du Conseil de sécurité consacré à la réforme du maintien de la paix ainsi que du débat public très complet que nous avons tenu hier (voir S/PV.8144), il est manifeste que le monde ne gagne pas en sécurité. Les guerres et les agressions se propagent, tandis que la paix et la bonne volonté sont en recul. Comme le Président de mon pays l’a dit devant le Conseil, dans les circonstances dangereuses actuelles,

> « L’ONU, qui a été créée pour garantir la paix et la stabilité dans le monde, ne peut pas se permettre de rester à l’écart. Elle doit être proactive » (*S/PV.8051 p. 13*).

À cet égard, il est impératif d’assurer une bonne constitution des forces si nous voulons que les opérations de maintien de la paix, quelles qu’elles soient, puissent s’acquitter des mandats qu’a définis le Conseil. C’est pourquoi ma délégation considère que cette tâche doit faire partie intégrante de la réforme globale des

opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur la base des recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446). Je ne peux qu'abonder dans le sens du Secrétaire général lorsqu'il affirme que ce qu'il faut, ce sont les capacités voulues, plutôt que les capacités disponibles.

L'Ukraine est fière d'avoir compté parmi les premiers États à avoir rejoint le processus d'annonce de contributions lors du Sommet sur le maintien de la paix de 2015. Nous avons participé à plusieurs conférences par la suite. Mon pays faisait partie des plus de 80 États Membres qui ont pris part à Vancouver à la récente Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies. Nous accueillons favorablement le communiqué adopté à la Réunion, dont nous pensons qu'il devait être pris en compte comme il convient dans les activités du Conseil et de l'Assemblée générale.

Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix sont mieux adaptées, en termes d'équipements et de compétences, à l'exécution des tâches prescrites. La constitution des forces est désormais plus souple et plus prévisible. Dans le même temps, nous avons encore une grande marge pour faire en sorte que les opérations de maintien de la paix soient mieux à même de s'acquitter de leur mandat, en particulier au regard de l'évolution souvent rapide des conditions sur le terrain. Je voudrais partager certaines suggestions à cet égard.

Premièrement, en tant que fournisseur actif de contingents et de personnel de police, l'Ukraine salue le travail accompli par le Conseil pour améliorer le dialogue entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Conseil lui-même et le Secrétariat, ainsi qu'avec les pays hôtes. Il faut poursuivre les travaux visant à faire en sorte que ce dialogue triangulaire passe à la vitesse supérieure, en particulier à l'heure de définir ou de proroger le mandat d'une opération de maintien de la paix.

Deuxièmement, les missions doivent recevoir des mandats clairs, cohérents, réalisables, ordonnancés et, dans le même temps, résilients, définis conformément aux principes de base du maintien de la paix des Nations Unies et privilégiant la recherche d'un règlement politique du conflit. De ce point de vue, l'impartialité d'une mission et de son personnel doit être un principe directeur.

Troisièmement, l'Ukraine estime que les efforts déployés par le Secrétaire général pour restructurer le pilier paix et sécurité au sein du Secrétariat doivent aboutir à un renforcement des conseils stratégiques prodigués au Conseil, notamment s'agissant de l'élaboration de mandats efficaces de maintien de la paix. Il importe également de fournir au Conseil des rapports détaillés et honnêtes sur les situations sur le terrain – lui donner les informations qui sont nécessaires, même si ce ne sont pas nécessairement celles que les membres du Conseil souhaiteraient entendre. Ces rapports doivent également être communiqués en temps utile aux pays fournisseurs de contingents ou de personnels de police.

Quatrièmement, lorsqu'il envisage l'attribution ou la prorogation d'un mandat, le Conseil doit ouvrir un dialogue plus actif avec le Secrétariat, auquel il doit également accorder tout l'appui possible pour garantir que les opérations de maintien de la paix puissent utiliser les technologies modernes idoines. Il faut par ailleurs envisager de renforcer la capacité des opérations en matière de renseignement, afin d'améliorer leur appréciation de la situation. Il convient de veiller comme il convient à ce que le financement adéquat et les éléments habilitants nécessaires soient fournis, en cas de besoin.

Tous ces aspects sont éminemment importants pour la sécurité et la mobilité du personnel du maintien de la paix. Toute décision relative au retrait des éléments habilitants, y compris des moyens aériens, devra être prise en pondérant comme il se doit tous les risques en présence sur le terrain, en particulier au regard de la disponibilité limitée des ressources très performantes, comme l'a déclaré le Secrétaire général. La récente tragédie en République démocratique du Congo doit être pour nous tous un amer rappel que les opérations de maintien de la paix doivent pouvoir compter sur des ressources, des technologies et un renseignement suffisants pour garantir la sécurité de leurs agents tandis qu'ils s'acquittent de leur mandat. C'est le lieu de rendre hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie en préservant la paix internationale.

Dernier point, mais non des moindres, nous devons fournir aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies des personnels bien formés et bien équipés, capables de lancer une action robuste pour exécuter leur mandat, et prêts à le faire. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit suivre de près la mise en œuvre de la résolution 2272 (2016) et continuer d'appuyer les initiatives pertinentes du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'éradication de la violence sexuelle dans les opérations du maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Ukraine a toujours été un partenaire solide et fiable de l'Organisation dans le cadre du maintien de la paix. Nous continuerons résolument à l'appuyer et à y contribuer, quand bien même mon pays a lui-même besoin d'aide en la matière de la part de l'ONU en raison de facteurs externes bien connus.

M. Dovganyuk (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je remercie la présidence japonaise ainsi que la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Mme Bintou Keita, de son important exposé aujourd'hui.

Au cours des 60 dernières années, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été l'un des outils les plus efficaces pour garantir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans le même temps, elles sont aujourd'hui confrontées à une augmentation sans précédent des menaces asymétriques, qui exigent la mise en œuvre d'un plan systématisé conjuguant l'adaptation des approches existantes et la création de nouvelles stratégies afin de réduire ces risques importants et le nombre de victimes. Dans ce contexte, les mesures suivantes s'imposent.

Premièrement, les réformes en matière de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire l'objet d'un examen annuel complet, conformément aux recommandations énoncées dans la résolution 2378 (2017). Nous souhaitons souligner que la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue à Vancouver en novembre, est une plateforme utile qui a permis aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police d'obtenir des informations à jour sur les processus de réforme du maintien de la paix des Nations Unies, le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et les réponses apportées aux défis à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, nous devons renforcer les exigences et durcir les normes qui régissent la sélection et la formation des contingents et forces de police déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix, leur personnel, leurs armements, leur matériel et leur base technique.

Troisièmement, nous devons intensifier la formation professionnelle des Casques bleus sur le terrain, y compris en cours d'emploi, en particulier dans les situations où il existe un risque élevé de conflit armé ou d'attaques terroristes.

Quatrièmement, de meilleures stratégies sont nécessaires pour réagir aux menaces posées par des groupes armés illégaux pour les soldats de la paix, le personnel civil et les populations locales.

Cinquièmement, nous devons accroître la sensibilisation des Casques bleus à la protection des civils en cas de déplacements et de mouvements accrus de populations.

Sixièmement, nous avons besoin d'un dialogue plus étroit et de consultations régulières entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Septièmement, nous devons augmenter le nombre de pays qui fournissent des contingents et des forces de police aux opérations de maintien de la paix, ce qui permettrait de renforcer et d'accroître la confiance de la population à leur égard dans les zones où les missions sont déployées.

Enfin, il est important d'améliorer le partage de l'information et de disséminer en temps voulu les meilleures pratiques des différentes missions de maintien de la paix aux autres missions via les organes centraux de l'Organisation des Nations Unies. Ces pratiques optimales doivent être prises en compte lors de la préparation des Casques bleus aux tâches qui leur seront confiées dans les opérations de maintien de la paix.

Il est clair qu'il ne suffit pas de générer des forces. Pour que les opérations de maintien de la paix accomplissent leurs mandats de manière efficace, il est nécessaire que le personnel militaire et les effectifs de police se considèrent comme des partenaires essentiels tant des processus de paix que de la mise en œuvre des accords conclus. Les opérations de maintien de la paix doivent appuyer les activités de la composante civile des missions pour ce qui est d'exécuter les mandats et de réaliser les objectifs globaux de l'ONU.

M. Awad (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier Mme Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé et pour les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix à la lumière des défis croissants auxquels font face les opérations de maintien de la paix, tant sur le terrain qu'au niveau conceptuel. Je remercie également la présidence japonaise d'avoir convoqué la présente séance à l'occasion de la publication du rapport du Secrétaire général sur les mesures permettant de combler les lacunes dans le maintien de la paix. Il s'agit là d'une nouvelle occasion

de concrétiser les efforts qui sont menés pour renforcer et réformer les opérations de maintien de la paix.

Les réformes et les examens menés au cours des deux dernières années ont mis l'accent sur les aspects opérationnels et techniques des missions de maintien de la paix et ont notamment porté sur l'augmentation du nombre de pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police et sur l'amélioration de la génération des forces. Il s'est agi en particulier de développer le Système de préparation des moyens de maintien de la paix de l'ONU. Des conférences ont également été organisées sur les opérations de maintien de la paix, dont la dernière en date est la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui s'est tenue à Vancouver. Il est grand temps que ces efforts se traduisent concrètement par une amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix sur le terrain. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, la génération des forces et les capacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont directement liées à la mise en œuvre du mécanisme tripartite de consultations entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Ce mécanisme tripartite contribue directement à la formulation d'une vision claire et complète dans le cadre de l'établissement et de l'examen des mandats en fonction des capacités de l'ONU. Il permet également de tenir compte des réalités politiques et de la situation sur le terrain à tous les stades du conflit ainsi que du contexte spécifique, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir des mandats en séquence. Cette approche garantit l'efficacité des missions et évite qu'elles ne soient prorogées indéfiniment lorsqu'aucune date-butoir n'a été fixée pour leur retrait. Cela permet également au Conseil de définir une vision globale et de prendre des décisions sur le renouvellement, l'examen et l'adaptation des mandats de manière efficace et réaliste.

Deuxièmement, la réforme et le développement des opérations de maintien de la paix supposent des efforts considérables pour renforcer les aspects liés à la formation et au respect de la chaîne de commandement et de contrôle. Il faut également faire en sorte que les personnels sur le terrain puissent prendre des mesures décisives dans les situations d'urgence. À cet égard, nous soulignons que le renforcement des capacités, la génération des forces et l'augmentation du nombre de pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ne doivent pas se faire au détriment des normes les plus élevées en matière de performance, de la disponibilité des équipements, de la formation ni des règles de discipline et de conduite les plus strictes, y compris celles concernant la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'évaluation de la performance des forces doit être faite selon des normes et critères clairement énoncés dans les politiques régissant les opérations de maintien de la paix et en consultation étroite avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Il existe un lien évident à cet égard entre la disponibilité de la formation, des capacités et des équipements, d'une part, et le renforcement de la capacité des forces à protéger les civils et assurer leur propre sécurité, d'autre part. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à une augmentation de la fréquence des attaques contre des unités participant à des missions de maintien de la paix en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Mali. Ces incidents ont révélé des lacunes dans les capacités disponibles pour la protection - que ce soit en termes de formation, d'équipement ou de disponibilité de l'information, y compris à des fins d'évaluation des risques. Nous pensons qu'il est urgent de remédier à ces insuffisances afin de renforcer la crédibilité des missions de maintien de la paix et de protéger la vie du personnel, car ce sont les véritables atouts de ces missions.

Troisièmement, pour ce qui est de combler les lacunes en matière de capacités et de moyens, je voudrais rappeler la contribution de l'Égypte à des unités spécialisées dans les missions les plus difficiles des Nations Unies. Parce que nous sommes déterminés à soutenir les efforts des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, nous nous sommes engagés à fournir l'équipement nécessaire pour combler le vide dans de nombreuses missions, y compris par une contribution de 100 véhicules blindés. En plus de fournir cet équipement et ce personnel, nous avons adopté les normes de formation les plus élevées pour nos contingents militaires et de police. Nous avons organisé des sessions de formation détaillées avant le déploiement, notamment sur la question de l'exploitation et des abus sexuels, conformément aux programmes de formation des Nations Unies.

L'Égypte contribue également à la formation et au renforcement des capacités des futurs pays fournisseurs de contingents. Le Centre international du Caire pour le règlement des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix organise plusieurs sessions de formation pour les troupes de ces pays et d'autres

pays. Nous avons reçu une contribution financière du Gouvernement japonais.

Enfin, il faut que le Conseil de sécurité aborde la question de la capacité et de l'efficacité de la force ainsi que de la fourniture de matériel. Cependant, nous pensons que le renforcement du rôle et de l'efficacité des opérations de maintien de la paix commence par les mandats eux-mêmes et l'examen de ces mandats dans le cadre général de la primauté des solutions politiques, et qu'il s'assure que les ressources sont suffisantes pour les mettre en œuvre, comme l'a mentionné Mme Keita dans son exposé. L'efficacité de ces missions doit être évaluée sur la base de leur contribution à la mise en place des conditions nécessaires à une solution politique.

À cet égard, la déclaration présidentielle S/PRST/2017/27 que nous venons d'adopter représente une contribution importante au renforcement de la capacité du Conseil de sécurité et du Secrétariat à faire en sorte que les solutions politiques soient notre principal objectif. Dans sa déclaration, le Président invite le Secrétaire général à inclure les rapports pertinents lors de l'examen des opérations de maintien de la paix, des rapports contenant des analyses fondées sur les sept éléments d'orientation énoncés dans la déclaration afin d'évaluer l'efficacité des mandats et la disponibilité de conditions favorables au succès des opérations de maintien de la paix. Puisque Mme Keita est avec nous aujourd'hui, j'aimerais saisir cette occasion pour souligner l'importance de cette dimension vitale et pour lui exprimer notre reconnaissance d'avoir mis l'accent sur le renforcement des capacités, la disponibilité de l'équipement, la formation, la conduite et la discipline.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'exposé de la Sous-Secrétaire générale, Mme Bintou Keita, nous a paru très utile. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité de la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix.

L'Organisation des Nations Unies connaît actuellement une période de transformation à grande échelle. L'un des domaines clefs de la réforme est l'architecture de paix et de sécurité, qui est le contexte précis pour aborder la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le but ultime de ce processus est d'accroître l'efficacité du maintien de la paix en s'assurant que les Casques bleus sont adéquatement équipés, formés et préparés pour l'exécution des mandats du Conseil de sécurité. Ce qui importe ici, ce ne sont pas seulement les qualifications et la formation professionnelle du personnel, mais aussi la possibilité de déployer en temps voulu les missions et leur mobilité sur le terrain dans le cadre de leur mandat.

Malheureusement, les membres du Conseil n'ont pas eu suffisamment de temps pour étudier le rapport du Secrétaire général. Nos capitales continueront de l'examiner très attentivement. En même temps, nous observons que le document note correctement que la responsabilité principale de la question de la formation, que l'ONU ne peut pas décider elle-même, incombe aux États; il ne s'agit pas seulement pour les pays d'élaborer et d'assurer des programmes de formation mais surtout et avant tout, il s'agit de la fourniture par les pays de contingents sur le terrain. Leur rôle ne saurait être surestimé car sans eux, il n'est pas possible de mettre en œuvre les objectifs déclarés du Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une coopération triangulaire étroite et d'une coordination des efforts en matière de formation et de renforcement des capacités entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat de l'ONU. Cependant, tout aussi importants sont les contacts directs entre les États qui mettent au point des programmes de formation et ceux qui y participent. Bien sûr, il est extrêmement important de prendre en compte les réalités contemporaines et la demande de soldats de la paix, de comprendre le type de soldats de la paix dont nous avons besoin aujourd'hui et de déterminer les domaines les plus pertinents pour la formation.

À cet égard, nous devons mentionner la formation linguistique - un aspect que le Secrétaire général a qualifié de problème dans son rapport. Nous reconnaissons que 48 % des Casques bleus travaillent dans des environnements francophones, et nous devons peut-être garder cela à l'esprit. Toutefois, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les pays d'accueil doivent peser soigneusement la question de savoir s'il s'agit d'une question prioritaire. Les opinions et les préoccupations des fournisseurs de contingents doivent être prises en compte parce que leurs troupes et leurs policiers savent plus que quiconque quelles sont les tâches requises sur le terrain et quel type de compétences sont nécessaires pour les accomplir.

Dans ce contexte, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le rapport du Secrétaire général mentionne des forums dont les initiateurs, à partir de 2015, étaient des États Membres individuels. Notre opinion est que ces questions - qui sont d'une importance

capitale pour le maintien de la paix, pour le système des Nations Unies, pour tous les États Membres et pour les pays fournisseurs de contingents en particulier - doivent être discutées dans les instances intergouvernementales du système des Nations Unies. Cependant, créer des forums alternatifs ne garantit pas de réelles améliorations dans la pratique. Par exemple, malgré les efforts déployés en dehors des Nations Unies pour doter en personnel la mission au Mali, qui durent depuis plusieurs années, la composante police n'a atteint que 88 % du plafond de la force, et la composante militaire n'a atteint que le niveau encore plus bas de 85 %. Nous estimons que les travaux relatifs au maintien de la paix devraient être menés sur la base de discussions et de décisions prises dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui compte plus de 150 États Membres.

Les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, pour ce que nous en comprenons, donnent à lire des propositions relatives à la mise en place, au Secrétariat, de deux mécanismes conçus pour améliorer l'efficacité des échanges entre États concernant les questions de formation et de renforcement des capacités. Nous examinerons soigneusement ces initiatives. De manière générale, nous espérons que le fait d'établir un lien entre la coopération interétatique et le Secrétariat ne créera pas d'obstacles supplémentaires ni ne provoquera de concurrence inutile entre les États qui dispensent des programmes de formation. Nous espérons au contraire que cela permettra que les pays fournisseurs de contingients et de personnel de police soient mieux au fait des programmes qui sont à leur disposition.

Les Casques bleus russes – hommes et femmes – servent dans 10 opérations de maintien de la paix. Nous sommes favorables à une plus grande participation des femmes au maintien de la paix des Nations Unies. Elles représentent déjà 23 % de nos unités de maintien de la paix. Le nombre de femmes parmi les observateurs militaires va également croissant. Notre pays a accumulé une expérience notable en matière de formation des soldats de la paix. Les centres russes forment non seulement nos Casques bleus, mais également des contingents étrangers – police et unités constituées, ainsi qu'observateurs militaires. Nous avons mis au point un système de formation, comprenant des modules à la fois généraux et spécialisés, qui s'adresse aux soldats de la paix juste avant leur déploiement.

On s'attache également à adapter la formation linguistique aux besoins existants. Des travaux sont en cours pour créer de nouveaux centres destinés à l'éducation et à la formation de nos Casques bleus. Afin d'élargir notre contribution à la formation d'experts étrangers pour les missions des Nations Unies, nous étudions aussi la possibilité de mettre à profit notre académie des états-majors des Forces armées de la Fédération de Russie, qui se trouve dans la ville de Naro-Fominsk. Nous sommes prêts à continuer d'offrir toute l'assistance nécessaire possible pour renforcer l'ensemble des capacités de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué l'importante séance de ce jour. Je tiens aussi à remercier M[me] Keita de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle capital pour contenir et réduire les conflits, souvent dans les conditions les plus ardues, comme au Mali et au Soudan du Sud. Nombre d'exemples témoignent de l'efficacité de ces missions. Les exemples ne manquent pas non plus, malheureusement, des sacrifices que font des soldats de la paix à titre individuel, ainsi que nous l'a rappelé l'attaque odieuse qui a coûté la vie à 15 Casques bleus tanzaniens plus tôt ce mois-ci.

Aujourd'hui, il nous a été rendu compte des lacunes persistantes dont souffrent les opérations de maintien de la paix. Nous ne sommes pas toujours en mesure de déployer les capacités, le matériel et le personnel formé qui conviennent pour donner suite aux mandats exigeants qui sont fixés par le Conseil de sécurité. Nous devons faire davantage pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix des Nations Unies. Cela nous permettra de mieux gérer les conflits où des Casques bleus sont déployés et de mieux protéger les civils pris au piège, ainsi que les soldats de la paix qui s'acquittent de cette tâche cruciale. Pour y parvenir, nous devons investir dans la procédure de constitution de forces des Nations Unies. Cette procédure a connu des améliorations notables, mais il y a encore à faire.

La dernière fois que le Conseil a examiné la question de la constitution des forces (voir S/PV.8064), Le Royaume-Uni a énoncé trois mesures qui, si elles étaient prises, amélioreraient l'efficacité des missions de maintien de la paix : innovation dans le déploiement, amélioration des résultats des missions et constitution stratégique des forces. Aujourd'hui, je tiens à faire part au Conseil de l'action menée par le Royaume-Uni dans ces trois domaines.

L’an dernier, nous avons formé plus de 11 000 soldats de quelque 30 pays pour les préparer au déploiement dans des missions des Nations Unies, dont le Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission de l’Union africaine en Somalie. L’appui fourni a pris des formes allant de la formation d’instructeurs et de commandants à l’aide à la planification, l’organisation et la fourniture de formations nationales préalables au déploiement pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

En outre, nous maintenons notre concours à la formation en ligne obligatoire avant le déploiement de tous les soldats afin de les préparer à traiter et prévenir les cas d’exploitation et d’atteintes sexuelles. Le Réseau de responsables de la défense sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, que nous avons lancé avec la Canada et la Bangladesh en novembre, est un outil essentiel pour améliorer la formation et renforcer les capacités sur la question de la problématique hommes-femmes à tous les niveaux du maintien de la paix. Nous avons également consacré plus de 800 000 dollars en fonds extrabudgétaires au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l’appui aux missions.

Le Royaume-Uni compte aujourd’hui plus de 700 éléments déployés dans huit missions des Nations Unies opérant dans sept pays – 380 soldats au Soudan du Sud, 40 en Somalie et 280 à Chypre. Nous avons adopté la pratique de l’annonce de contribution intelligente, que mon ministre d’État à la défense a décrite à la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui s’est tenue à Vancouver. Cette innovation nous permettra de mieux satisfaire à nos obligations par une action coordonnée avec les partenaires. Par exemple, dans le cadre de notre déploiement auprès de la MINUSS, nous collaborons avec le Viet Nam, les États-Unis d’Amérique et l’Australie pour mettre à disposition un hôpital de campagne à Bentiu (Soudan du Sud), qui offre des soins médicaux aux soldats de la paix.

Toutefois, la coordination doit aller plus loin. Premièrement, nous devons recueillir des données sur les résultats et les utiliser pour mieux comprendre les besoins et axer nos ressources limitées sur les domaines où la formation et le renforcement des capacités sont les plus nécessaires. Nous devons coordonner plus largement nos efforts collectifs. La coopération devrait être étendue de manière à couvrir la direction, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la protection et le soutien aux victimes.

Deuxièmement, il nous faut plus de partenariats et d’annonces de contributions intelligentes. Nous avons besoin d’élaborer des mécanismes pour mobiliser les pays qui peuvent fournir matériel et technologie, compétences spécialisées, personnel ou appui logistique. Les annonces de contributions intelligentes aideront à combler les lacunes persistantes.

Enfin, nous devons tenir compte des composantes non militaires du maintien de la paix. Il nous faut soutenir le travail de renforcement des capacités accompli par les policiers et les unités de police spécialisées. Cette démarche est de nature à accélérer le relèvement et à créer de la stabilité à long terme. Nous devons également étudier comment constituer la composante civile, de sorte que les missions ne se contentent pas simplement de suivre la cadence mais la renforcent et la pérennisent aussi. Des travaux plus vastes sur la réforme de la gestion ont également un rôle à jouer. Les postes civils essentiels ne doivent pas rester vacants.

Nous sommes tous conscients de l’incidence positive des Casques bleus dans le monde entier. Nous leur demandons de relever des défis gigantesques pour protéger les plus vulnérables. Nous devons faire tout notre possible pour améliorer les systèmes qui les appuient. Nous le devons aux femmes et aux hommes qui servent courageusement sous la bannière bleue.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé la séance d’aujourd’hui, et je remercie également la Sous-Secrétaire générale Keita de ses observations perspicaces.

L’amélioration du maintien de la paix est l’une des grandes questions à examiner. Non seulement elle englobe les aspects relatifs aux lacunes en matière de constitution de forces et de capacités, qui ont récemment été abordés à la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue à Vancouver, mais elle s’inscrit aussi plus largement dans la réforme du système des Nations Unies. C’est pourquoi le maintien de la paix reste un outil très important dont les Nations Unies disposent pour relever les défis contemporains qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, comme nous en avons parlé hier lors du

débat public sur les problèmes complexes qui se posent dans ce domaine (voir S/PV.8144).

L'Italie joue son rôle pour garantir la sécurité mondiale. Nous sommes l'un des pays qui apportent les contributions financières les plus généreuses au budget du maintien de la paix et nous sommes le principal fournisseur de Casques bleus des États d'Europe occidentale et autres États. Actuellement, nous avons plus de 1 000 unités déployées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Liban, à Chypre et au Mali et auprès du groupe d'observateurs militaires en Inde et au Pakistan. Par ailleurs, nos forces de défense et de police apportent également assistance et protection dans d'autres endroits de la planète – de la Somalie à l'Afghanistan, en passant par l'Iraq, la Libye, la Méditerranée, le golfe Persique, les Balkans, l'Europe orientale et, depuis quelques semaines, au Niger et dans le Sahel.

Comme la Sous-Secrétaire générale l'a souligné au sujet des lacunes en termes de capacités, nous avons un besoin urgent de moyens aériens pour améliorer la mobilité des troupes, de moyens médicaux pour porter assistance et procéder à des évacuations médicales rapides, y compris de civils, au besoin, et d'unités de déminage pour enlever les mines et les engins explosifs improvisés. L'Italie s'est déjà engagée à appuyer le renforcement de ces capacités l'année prochaine, ce que nous avons confirmé à Vancouver.

La technologie est cruciale pour accroître la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous jugeons que l'utilisation de drones dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a amélioré de manière efficace et rentable la collecte d'informations, permettant aux institutions de disposer de renseignements cruciaux pour la protection des civils et la sûreté des travailleurs italiens.

La formation est également vitale pour améliorer les capacités et faire en sorte que le mandat soit effectivement exécuté sur le terrain. Depuis 2005, le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation situé à Vicence – géré par nos Carabinieri, en collaboration avec des instructeurs en provenance des États-Unis – dispense une formation qualifiante pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au moyen de modules de formation spécifiques sur l'état de droit, le droit international humanitaire, la protection des civils, la protection du patrimoine culturel, la gestion de l'environnement et la prévention de la violence sexuelle et sexiste en période de conflit. Ces programmes mettent l'accent sur la formation des formateurs, en particulier au profit du personnel militaire de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Ces programmes de formation ont permis de définir des normes et des approches opérationnelles communes qui doivent être appliquées dans le cadre des activités de police. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, les opérations de paix feront de plus en plus appel à des unités de police spécialisées qui mettent l'accent sur la stabilisation, l'état de droit, la justice et la protection des civils, conformément à la réforme de l'architecture de paix et de sécurité envisagée par le Secrétaire général, qui souligne la nécessité de privilégier la prévention, la médiation et la consolidation de la paix. Tel était également l'objectif de la résolution 2382 (2017) sur les activités de police des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix, qui a été adoptée le mois dernier sous notre présidence.

Une autre lacune importante dans les opérations de maintien de la paix concerne le rôle et la présence des femmes. La participation des femmes à tous les niveaux est essentielle pour améliorer l'efficacité et les résultats des missions. Les femmes jouent un rôle important dans tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Il est également essentiel de former les soldats de la paix pour qu'ils soient à même de protéger les populations ainsi que des valeurs et des principes essentiels, afin de préserver la crédibilité et la réputation de l'ONU. Dans ce contexte, je voudrais souligner que l'Italie fait partie des collaborateurs directs du Secrétaire général qui sont chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies, et des mesures à prendre le cas échéant, et a signé le contrat de mission visant à éliminer ce fléau. Nous avons aussi contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Nous ne devons pas oublier la logistique. La capacité des opérations à accomplir leur mission et à s'acquitter de leurs mandats est étroitement liée à la rapidité avec laquelle les missions sont déployées et à leur efficacité opérationnelle sur le terrain. La Base de soutien logistique du Centre de services mondial de l'ONU, située à Brindisi depuis 1994, est un centre important qui apporte un appui logistique aux missions de maintien de la paix dans le monde entier. Nous devons également accorder l'attention voulue à la gestion de l'empreinte écologique des missions sur le terrain tout au long de

leur cycle de vie. Une empreinte plus légère permettrait de faire des économies, de renforcer la sûreté et la sécurité des troupes et des civils dans les pays d'accueil, et en fin de compte, de mieux exécuter les mandats.

Sur ce dernier aspect, qu'il me soit permis de remercier tous nos collègues pour la publication, aujourd'hui, de la déclaration à la presse que nous avons proposée, qui porte sur la gestion de l'environnement dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Pour la première fois, un membre du Conseil de sécurité a reconnu qu'il importait d'adopter une approche globale en ce qui concerne la relation entre les opérations de maintien de la paix et les environnements dans lesquels elles sont déployées. Il s'agit d'une approche gagnant-gagnant qui peut permettre d'améliorer l'exécution des mandats. L'Italie continuera de promouvoir cette approche dans toutes les instances compétentes de l'ONU.

Enfin, je viens d'apprendre que nous allons nous réunir demain à 13 heures pour adopter un projet de résolution, donc techniquement, il ne s'agit pas de notre dernière réunion. Mais demain, nous serons encore plus proches des fêtes qu'aujourd'hui, et pour cette raison, je préfère remercier tout le monde maintenant. Cela a été un honneur et un privilège de travailler avec tous ceux qui sont ici, sur les plans professionnel et personnel. Contrairement à l'Ambassadeur Rosselli Frieri, je ne peux pas donner rendez-vous aux membres du Conseil en 2034; je vais donc leur donner rendez-vous quand la réforme du Conseil de sécurité sera devenue une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé. Le Japon salue les efforts déployés par le Secrétariat pour rassembler les recommandations figurant dans la lettre du Secrétaire général.

Cette année, le Conseil a tenu plusieurs réunions sur le maintien de la paix, notamment le débat public sur la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/PV.8051), au cours duquel la résolution 2378 (2017) a été adoptée sous la présidence éthiopienne. Il a été souligné à plusieurs reprises que des lacunes persistent en matière de constitution des forces et de capacités. Le Japon estime que la formation et le renforcement des capacités sont des outils importants pour combler ces lacunes. En particulier, il faut veiller à ce que la formation et le renforcement des capacités soient étroitement liés aux déploiements effectués par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Pour que les efforts en faveur de la formation et de renforcement des capacités soient couronnés de succès, le Secrétariat doit mettre adéquatement en relation les fournisseurs et les bénéficiaires.

En plus du Secrétariat, les missions sur le terrain peuvent aussi jouer un rôle à cette fin en établissant dûment les liens entre la formation, le renforcement des capacités et les déploiements. Les missions peuvent contribuer à l'identification des besoins en matière de formation et de renforcement des capacités sur la base de leur expérience sur le terrain et en faire rapport à New York. Les processus d'examen des missions offrent une excellente occasion à ceux qui sont sur le terrain de formuler des recommandations. Le Conseil doit envisager d'inclure dans le mandat des processus d'examen des missions une évaluation de ce que le Secrétariat et les missions peuvent faire pour combler les lacunes spécifiques de la mission concernée.

La réforme en cours des Nations Unies doit déboucher sur des relations de travail plus efficaces entre le Secrétariat et les missions. Cette réforme des Nations Unies doit permettre d'éliminer les cloisonnements au sein du Secrétariat et de renforcer une communication souple entre le Secrétariat et les missions. Il faut accroître les synergies dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités entre New York et les missions.

L'ONU n'est pas le seul acteur appelé à combler les lacunes en matière de capacités. Cela exige un effort collectif de la part de tous les États Membres. Plusieurs bons exemples ont été mentionnés lors de la Réunion de 2017 des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, tenue à Vancouver. Nous pouvons également faire appel au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Je propose que le Groupe de travail et le Comité spécial organisent une séance conjointe pour faire le bilan des efforts et des engagements existants, pour recenser les défis qui se posent et pour échanger des idées en vue d'améliorer la situation.

Les contributions et l'assistance tangibles des États Membres sont également essentielles. Le Japon se félicite de la lettre du Secrétaire général dans laquelle il recommande l'élargissement du projet de partenariat triangulaire pour y inclure d'autres régions géographiques et d'autres capacités habilitantes. Ce mois-ci, le

Japon a pris la décision d'apporter un appui supplémentaire à l'École des transmissions militaires des Nations Unies. Par ailleurs, le Japon va accroître son appui à la formation et au renforcement des capacités dans les pays de la région indo-pacifique, qui s'étend de l'Asie-Pacifique à l'Afrique.

J'espère sincèrement que les vues et les propositions formulées aujourd'hui par les membres du Conseil donneront lieu à des débats et à des mesures concrètes en 2018. C'est ainsi que nous serons en mesure d'institutionnaliser un cercle vertueux de formation et de renforcement des capacités au sein du système des Nations Unies. Le Japon continuera de s'engager en faveur de ces efforts collectifs visant à combler les lacunes constatées en contribuant aux discussions menées à New York et en apportant concrètement son appui aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 17 h 50.